

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

1°) Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2018-02	JEAN ROBERT SARL (Migné-Auxances)	Réfection toiture école élémentaire Robert Desnos	59 930,64€	71 916,77€	29 03 2018
2018-03	ALUBOIS PVC 86 SARL (Châtellerault)	Réfection accueil périscolaire et salle de restauration école Schælcher Lot 1 Menuiseries extérieures	69 975,60€	83 970,72€	16 05 2018
2018-04	DELHOUME (Ligugé)	Lot 2 Faux plafonds	17 219,23€	20 663,08€	16 05 2018
2018-05	MORILLON (Ligugé)	Lot 3 Menuiseries intérieures	21 915,99€	26 299,19€	16 05 2018
2018-06	SPP (Migné-Auxances)	Lot 4 Peinture, revêtements de sols souples	17 655,30€	21 186,36€	16 05 2018
2018-07	BOUTINEAU (Migné-Auxances)	Lot 5 Electricité	8 476,93€	10 172,32€	16 05 2018

2°) Autres décisions

- Arrêté n°44/2018 désignant Maître Lise LEEMAN, du cabinet TEN FRANCE SCP D'AVOCATS, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le cadre du contentieux l'opposant à un agent communal, demandant l'annulation de l'arrêté municipal n° 29/2018 du 2 mars 2018 plaçant ledit agent en congé longue maladie (Requête n° 1800919-3 enregistrée le 25 avril 2018).

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

1°) Le Conseil municipal adopte les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

➤ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves :

Rang tarif	Prix repas normaux 2018-2019	Allergies* 2018-2019
Tarif 1 - jusqu'à 374 €	0,83 €	0,42 €
Tarif 2 - de 374,01 à 469 €	1,14 €	0,58 €
Tarif 3 - de 469,01 à 659 €	1,98 €	0,99 €
Tarif 4 - de 659,01 à 815 €	2,39 €	1,19 €
Tarif 5 - de 815,01 à 1100 €	3,34 €	1,67 €
Tarif 6 - de 1100,01 à 1350 €	4,42 €	2,20 €
Tarif 7 - de 1350,01 à 1700 €	4,89 €	2,44 €
Tarif 8 - Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,11 €	2,56 €

(*) Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

➤ Repas livré sur site ou pris à la cuisine centrale :

	Tarifs 2018-2019
Agents communaux et enseignants indice brut > à : 563 du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2018 567 à compter du 1 ^{er} janvier 2019	5,22 €
Agents communaux et enseignants* indice brut < ou = à : 563 du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2018 567 à compter du 1 ^{er} janvier 2019	3,98 € *
Crèche la Ribambelle (employés et enfants), salariés du CSC la Comberie Saisonniers, contrats aidés, stagiaires, bénévoles	3,98 €
Invités, élus, retraités (agents communaux et enseignants)	7,31 €

* Calcul des tarifs enseignants 5,22€ - 1,24€ (aide rectorat) = 3,98€ pour les indices inférieurs ou égaux à 563 du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 et 567 à compter du 1^{er} janvier 2019

2°) Le Conseil municipal adopte les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

➤ Tarifs de l'accueil périscolaire :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant	Prix forfait soir 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Tarifs allergies *
T1 : Jusqu'à 374 €	0,38 €	0,35 €	0,38 €	0,35 €	0,17 €	0,16 €	0,10 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,73 €	0,66 €	0,73 €	0,66 €	0,27 €	0,25 €	0,15 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,04 €	0,94 €	1,04 €	0,94 €	0,58 €	0,53 €	0,30 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,29 €	1,17 €	1,29 €	1,17 €	0,94 €	0,85 €	0,47 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,34 €	1,21 €	1,34 €	1,21 €	1,29 €	1,17 €	0,66 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,50 €	1,36 €	1,50 €	1,36 €	1,93 €	1,74 €	0,97 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	1,82 €	1,64 €	1,82 €	1,64 €	2,49 €	2,24 €	1,24 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,23 €	2,02 €	2,23 €	2,02 €	3,22 €	2,91 €	1,61 €

(*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

- 3°) Le conseil municipal décide d'établir la participation communale 2018 aux écoles privées de Migné-Auxances à **388.35€** par élève, ce qui correspond au coût moyen d'un élève fréquentant les écoles publiques primaires de Migné-Auxances.
- 4°) Conformément aux données comptables issues du compte administratif 2017, le Conseil municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à **858.06€** au titre de l'année scolaire 2017-2018.
- 5°) Le Conseil municipal décide de reconduire le partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'organisation de spectacles pour les enfants pendant le temps scolaire et accorde une subvention de 2,50€ par enfant et par spectacle.
- 6°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 352€ à l'association des parents d'élèves FCPE Schœlcher au titre de l'année 2018.

➤ ENVIRONNEMENT

- 7°) Le Conseil municipal décide de dénommer « Montée de la Garenne » le chemin piéton permettant de rejoindre la rue de Poitiers à partir de la rue du 8 mai.

➤ CULTURE

- 8°) Le Conseil municipal adopte les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

	Nouvelles tranches	Tarif unitaire - de 21 ans	Tarif unitaire + de 21 ans	Pratique collective	Pratique collective supplémentaire
QF1 (Tarif C)	jusqu'à 374				
	Elève 1	97,00 €	102,00 €	41,00 €	21,00 €
	Elève 2	87,00 €	97,00 €	37,00 €	20,00 €
	Elève 3	77,00 €	92,00 €	33,00 €	19,00 €
QF2 (Tarif C)	de 374,01 à 469				
	Elève 1	104,00 €	109,00 €	42,00 €	21,00 €
	Elève 2	94,00 €	104,00 €	38,00 €	20,00 €
	Elève 3	84,00 €	99,00 €	34,00 €	19,00 €
QF3 (Tarif B)	de 469,01 à 659				
	Elève 1	111,00 €	116,00 €	45,00 €	22,00 €
	Elève 2	101,00 €	111,00 €	41,00 €	21,00 €
	Elève 3	91,00 €	106,00 €	37,00 €	20,00 €
QF4 (Tarif B)	de 659,01 à 815				
	Elève 1	119,00 €	124,00 €	50,00 €	22,00 €
	Elève 2	109,00 €	119,00 €	46,00 €	21,00 €
	Elève 3	99,00 €	114,00 €	42,00 €	20,00 €
QF5 (Tarif A)	de 815,01 à 1100				
	Elève 1	128,00 €	133,00 €	54,00 €	23,00 €
	Elève 2	118,00 €	128,00 €	50,00 €	22,00 €
	Elève 3	108,00 €	123,00 €	46,00 €	21,00 €
QF6 (Tarif A)	de 1100,01 à 1350				
	Elève 1	139,00 €	144,00 €	58,50 €	22,50 €
	Elève 2	129,00 €	139,00 €	54,50 €	21,50 €
	Elève 3	119,00 €	134,00 €	50,50 €	20,50 €

QF7 (Tarif A)	de 1350,01 à 1700				
	Elève 1	152,00 €	157,50 €	64,50 €	23,00 €
	Elève 2	142,00 €	152,00 €	60,50 €	22,00 €
	Elève 3	132,00 €	147,00 €	56,50 €	21,00 €
QF8 (Tarif A)	Au-dessus de 1700				
	Elève 1	165,50 €	170,50 €	71,50 €	23,00 €
	Elève 2	155,00 €	165,50 €	67,50 €	22,00 €
	Elève 3	145,00 €	160,50 €	63,50 €	21,00 €
Hors Commune	Hors Commune				
	Elève 1	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €
	Elève 2	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €
	Elève 3	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €

Stages :

Tarifs	S1	S2	S3	S4	S5
Elèves habitant la commune	12,60€	18,70€	29,80€	39,00€	48,00€
Elèves hors commune	16,70€	24,80€	39,90€	50,00€	67,00€

Location d'instruments appartenant à l'école de musique (dans la limite des instruments disponibles) : **44€** par trimestre.

➤ JEUNESSE

9°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 350€ au centre socioculturel de la Comberie pour des actions de prévention dans les quartiers (Action « Bouger dans son quartier »).

SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

10°) Le Conseil municipal donne son accord pour les mises à disposition d'agents communaux au profit d'associations communales pour l'année scolaire 2018-2019 de la manière suivante :

1°) Animateurs sportifs :

Associations	Nombres d'heures attribuées
Gymnastique volontaire	82 heures 30
ALMA Escalade	85 heures
USMA Handball	56 heures 50
USMA Football	118 heures 50
USMA Athlétisme (2 animateurs)	157 heures
OMSFEL (2 animateurs)	201 heures
CSC La Comberie	50 heures
Résidents des Fougères	64 heures 10

2°) Agents techniques :

Associations	Nombres d'heures attribuées
CSC La Comberie	35,5 h par semaine pour 2 agents

11°) Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition de salles communales au profit d'associations de la manière suivante :

Associations	Jours et horaires demandés	Locaux demandés
Checker's Migné Country Club	Mardis: 18h15 à 22h30 Mercredis : 19h15 à 22h30 Jeudis : 18h15 à 22h30	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, petites vacances scolaires incluses, du 28/08/2018 au 04/07/2019
Chœur de l'Auxance	Lundis : 19h à 23h30 et quelques samedis dans l'année	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires du 01/09/18 au 10/07/19
	Jeudis de 14h30 à 17h et vendredis de 19h à 21h	Salle de l'école de musique avec piano du 01/09/18 au 10/07/19

12°) Dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT), le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1589,64€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel pour le 1^{er} semestre 2018.

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

13°) Le Conseil municipal décide d'acquérir le terrain cadastré YN 178 situé au « Gué de Monfoulon », près de l'Auxance, appartenant à Madame Christiane BEZAGU pour un montant de 704,80€.

14°) Le Conseil municipal décide d'acquérir le terrain cadastré YN 177 situé au « Gué de Monfoulon », près de l'Auxance appartenant à Madame Odile DEBIAIS née BEZAGU pour un montant de 721,20€.

15°) Le Conseil municipal donne son accord pour la vente à Monsieur Alain ROUX du terrain cadastré AW 165 situé « Coteaux du Pré Armé » pour la somme de 683,38€.

16°) Le Conseil municipal donne son accord pour la vente à Monsieur et Madame Dominique MASCART du terrain cadastré AW 164 situé « Coteaux du Pré Armé » pour la somme de 2096,18€

17°) Le Conseil municipal donne son accord pour la vente à Monsieur et Madame Philippe JOUSSELIN du terrain cadastré AW 163 situé « Coteaux du Pré Armé » pour la somme de 230,04€

18°) Le Conseil municipal donne son accord pour la suppression des plans d'alignement situés sur certaines voies communales – rue de la Dibbe, rue du Moulin de Limbre, rue des Chilloux, rue de l'Abreuvoir, rue du Quéreux, rue Joseph Zamanski, rue du Centre, rue de la Creuzette, rue de Nanteuil, rue de Giroir – et pour la mise à l'enquête publique du dossier.

- 19°) Le Conseil municipal donne son accord pour l'organisation d'une enquête publique en vue du déclassement et classement partiel de l'allée des Turquoises et du déclassement d'un délaissé de voirie allée des Onyx.
- 20°) Le Conseil municipal approuve le bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du projet d'aménagement de la zone de la « Peninguette »

➤ FINANCES

- 21°) Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs 2019 de la Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) comme suit et de reconduire les modalités d'application de 2018 :

1°) Enseignes

- 15,70€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes scellées au sol est supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m² ;
- 15,70€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m², en application de la réfaction de 50% prévue à l'article L 2333-8 du CGCT ;
- 31,40€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 50m² ;
- 62,80€/m² lorsque la somme des superficies taxable est supérieure à 50m² ;

2°) Dispositifs publicitaires et préenseignes

- 15,70€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m² ;
- 31,40€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50m² ;
- 47,10€/m² pour les supports numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m² ;
- 94,20€/m² pour les supports numériques dont la superficie est supérieure à 50m².

Modalités d'application

- exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes est inférieure ou égale à 7m² en application de l'article L2333-7 C.G.C.T. ;
- exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes, autres que celles scellées au sol, est comprise entre 7m² et 12m² en application de l'article L2333-8 C.G.C.T. ;
- application d'une réfaction de 50% pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m².

➤ RESSOURCES HUMAINES

- 22°) Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

Avec effet au 1^{er} septembre 2018 :

Services scolaires et périscolaires :

- Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 28/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 24/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à raison de 30/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 24/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 30/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à raison de 28/35^{ème} et création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à raison de 33/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 20/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à raison de 30/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 30/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à raison de 33/35^{ème}

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 30/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 34/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 24/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à raison de 33/35^{ème}.

Avec effet au 1^{er} août 2018 :

Services sociaux :

- Suppression d'un poste à temps complet relevant des contrats « emploi d'avenir » et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

23°) Le Conseil municipal autorise la création d'un poste d'apprenti et la signature d'un contrat d'apprentissage en service périscolaire pour la préparation d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport sur une formation de 2 ans.

24°) Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux de la fonction publique territoriale et autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne

25°) Le Conseil municipal donne son accord sur la prolongation du partenariat avec Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour la réalisation et le contrôle des dossiers CNRACL et autorise la signature de la convention

➤ ADMINISTRATION GENERALE

26°) Le Conseil municipal désigne l'Agence des Territoires de la Vienne « Délégué à la Protection des Données » et autorise la signature de la convention

27°) Le Conseil municipal apporte son soutien de principe au projet d'unité de méthanisation à Migné-Auxances

➤ VIE COMMUNAUTAIRE

28°) Le Conseil municipal approuve le règlement d'intervention de la ville de Migné-Auxances dans le cadre de la production de logements sociaux neufs et de logements en location-accession

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fait à Migné-Auxances, le 26 juin 2018

Le Maire,
Florence JARDIN